

Le professionnel du bâtiment titulaire des marques HANDIBAT® SILVERBAT® met en place une démarche qualité au bénéfice de tous, et plus particulièrement des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite qui implique de respecter la Charte suivante :

Charte d'engagements

HANDIBAT **SILVERBAT**

COMPETENCE

1. Justifier de la compétence d'un représentant ou d'un salarié de l'entreprise
2. Identifier les possibilités d'accessibilité et/ou d'adaptation du bâti
3. S'informer de l'évolution de la réglementation technique et des dispositifs réglementaires dans les domaines de l'accessibilité et de l'adaptation du bâti

CONSEIL

4. Informer le client sur la réglementation et les possibilités de financements des travaux
5. Proposer et réaliser, dans son corps de métier, des travaux sur mesure, en considération des besoins du client
6. Informer le client sur les autres professionnels qui interviennent sur le champ de l'adaptation des logements et de l'accessibilité
7. Préconiser des solutions adaptées, pérennes et respectueuses des exigences environnementales

SAVOIR-ETRE

8. Donner suite rapidement dès le premier contact avec le client et prioriser une situation d'urgence
9. Respecter les clauses du devis, clair et détaillé, fourni dans un délai convenu avec le client
10. Vérifier la satisfaction client et faire preuve d'écoute et de bienveillance